



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 26 NOVEMBRE 2024 AU
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, agit à titre de
secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 08 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Renonciation de l'avis de convocation

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente
séance. Tous les membres sont présents.

3. Adoption de l'ordre du jour – 26 novembre 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par
M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

278-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

GESTION ET ADMINISTRATION

**4. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 319-2024
modifiant le règlement 253-2021 sur la gestion contractuelle**

M. Simon Beaudoin, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption ulté-
rieure du règlement 319-2024 modifiant le règlement 253-2021 sur la gestion
contractuelle.

**5. Dépôt du projet de règlement 319-2024 modifiant le règlement 253-2021
sur la gestion contractuelle**

Le projet de règlement 319-2024 modifiant le règlement 253-2021 sur la ges-
tion contractuelle est déposé à la présente séance par M. Simon Beaudoin, con-
seiller.



6. Modification de la résolution 186-08-2024 intitulée « Reddition de comptes pour le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) »

ATTENDU QUE le 5 août 2024, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 186-08-2024 intitulée « Reddition de comptes pour le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

279-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution 186-08-2024 intitulée « Reddition de comptes pour le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) » en y ajoutant le contenu suivant à la fin :

- QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;
- QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

7. Renouvellement de l'entente pour le traitement des eaux de lixiviation – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles a conclu une entente avec la Municipalité de L'Islet pour le traitement des eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles;

ATTENDU QUE cette entente tombera à échéance le 15 décembre 2024;

ATTENDU QUE la Régie a obtenu un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la modification des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation ce qui permet à celle-ci de traiter sur place les eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement sanitaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour une autre année en sachant qu'il y a une possibilité que les normes de rejet des eaux de lixiviation traitées ne soient pas atteintes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

280-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet reconduit pour une période d'un an, aux mêmes conditions, l'entente avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles à intervenir à l'égard des modalités de traitement des eaux de lixiviation provenant du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles, et ce, à même les ouvrages d'assainissement municipaux;

QUE la Municipalité de L'Islet précise que la présente résolution n'a d'effet que si les résultats des analyses des eaux de lixiviation effectuées par ladite régie sur le lieu d'enfouissement sanitaire ne respectent pas les normes de rejet définies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

8. Journée internationale des bénévoles – 5 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles a un fort impact sur le dynamisme de notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ONU a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

281-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet reconnaisse le 5 décembre 2024 comme étant la Journée internationale des bénévoles;

QUE la Municipalité L'Islet profite de cette occasion pour remercier publiquement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur le territoire.

QUESTIONS / RÉPONSES

9. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 12 avec la proposition de M. Pascal Bernier.

Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière

Germain Pelletier, maire

